



***Rapport annuel sur le prix
et la qualité du Service Public
de
L'EAU POTABLE
Année 2016***

Syndicat Rhône Ventoux

SOMMAIRE

<u>PRÉAMBULE</u>	3
<u>LES CHIFFRES 2016 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</u>	4
<u>I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</u>	5
<u>A. Présentation du Service</u>	5
1. Territoire desservi	5
2. Nombre d'habitants desservis	6
3. Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource.....	7
3.1 La production.....	7
3.2 Importation.....	9
4. Nombre d'usagers	9
5. Volumes vendus.....	10
5.1 Volumes facturés par commune.....	10
5.2 Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés	12
5.3 Volumes exportés	12
6. Evolution de la consommation.....	12
7. Patrimoine	133
<u>B. Les indicateurs de performance</u>	16
<u>II- LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	20
<u>A. tarification de l'eau et recettes d'exploitation</u>	20
1. Présentation générale.....	20
2. Facture type pour 120 m3 consommés	22
3. Recettes d'exploitation.....	24
<u>B. financement des investissements</u>	25
1. Montants financiers des travaux engagés	25
2. Recettes d'investissement.....	28
3. Les branchements plomb	29
4. Eléments relatifs à la dette	29
<u>C. Actions de solidarité et de coopération</u>	29
Opération de coopération décentralisée.....	29

ANNEXE: Note d'information de l'Agence de l'Eau RMC: Redevances et aides de l'Agence de l'Eau

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la collectivité en charge des services publics d'eau potable et d'assainissement doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2017 (articles L.2224-5, D.2224-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales).

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Avant d'être soumis au Comité syndical, il est examiné par la Commission consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant le Conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat et être mis à la disposition du public.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable sur les 35 communes qui lui ont délégué cette compétence. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable à une société délégataire, SUEZ, à travers un contrat d'affermage conclu le 13 mai 2013 pour une durée de 12 ans.

DEFINITION :

***La Délégation de Service Public ou Affermage :** les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et révisable chaque année.*

***La Régie:** La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.*

Le service du Mont Serein dispose d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 20 ans avec SUEZ.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

LES CHIFFRES 2016 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

183 716
habitants
desservis
dont 467 au
Mt Serein

14 153 994
m³ prélevés
dont
12 500 m³ au
Mt Serein

72 772
usagers
dont 115 au
Mt Serein

1 642,60
km
de réseau

549
branchements
en plomb
remplacés en
2016

66,9 %
de rendement
de réseau
63,2 % pour
le Mont
Serein

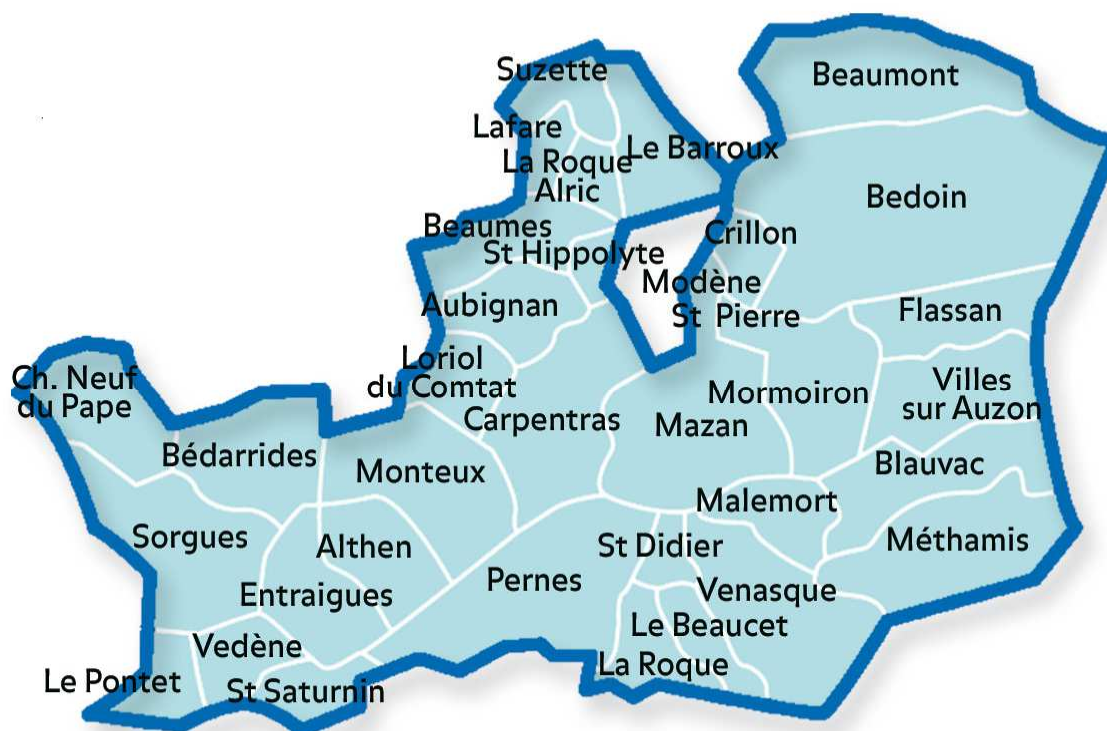
35
Communes
adhérentes

I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. PRESENTATION DU SERVICE

1. TERRITOIRE DESSERVI

CARTE DE REPRESENTATION GEOGRAPHIQUE DES 35 COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT RHONE VENTOUX
AU 31 DECEMBRE 2016



2 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Le tableau ci-dessous récapitule les populations des communes ayant délégué leur compétence eau potable au Syndicat Rhône Ventoux.

Communes	Habitants desservis	Communes	Habitants desservis
ALTHEN LES PALUDS	2 868	LORIOLE DU COMTAT	2 799
AUBIGNAN	7 739	MALEMORT DU COMTAT	2 341
BEAUMES DE VENISE	3 168	MAZAN	6 901
BEAUMONT DU VENTOUX	1 627	METHAMIS	855
BEDARRIDES	5 135	MODENE	594
BEDOIN	9 960	MONTEUX	12 694
BLAUVAC	839	MORMOIRON	2 846
CARPENTRAS	30 678	PERNES LES FONTAINES	11 779
CHATEAUNEUF DU PAPE	2 741	SORGUES	19 237
CRILLON LE BRAVE	1 230	ST DIDIER	2 569
ENTRAIGUES	8 380	ST HIPPOLYTE LE GRAVEYRON	296
FLASSAN	811	ST PIERRE DE VASSOLS	710
LA ROQUE ALRIC	214	ST SATURNIN	5 516
LA ROQUE SUR PERNES	1 082	SUZETTE	287
LAFARE	209	VEDENE	11 686
LE BARROUX	1 453	VENASQUE	2 101
LE BEAUCET	583	VILLES SUR AUZON	2 552
LE PONTET	19 268		
TOTAL		183 716	

Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).

3 NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVES SUR CHAQUE RESSOURCE

3.1 La production

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux s'étend sur plusieurs zones qui se différencient par leurs positions géographiques et par l'origine des ressources en eau qui les alimentent. Elles sont regroupées à travers la terminologie de " Service " et l'on retrouve :

- le Bas (du Pontet à Monteux) et Moyen Service (Châteauneuf du Pape, Loriol du Comtat, Pernes-les-Fontaines)
- le Haut Service (communes restantes)
- la commune de Beaumont du Ventoux
- le Mont Serein

Les ressources en eau du Syndicat Rhône Ventoux se répartissent en deux groupes :

Les captages (puits et forages)

Ces ouvrages se différencient suivant leur diamètre et leur profondeur et représentent environ 98% de la production totale du Syndicat Rhône Ventoux.

La plupart sont implantés dans la nappe d'accompagnement du Rhône. Ils sont regroupés en trois champs captants :

- ◆ **Rive Gauche du Rhône** : lieu-dit La Jouve, à Sorgues : 10 forages regroupés et 2 forages isolés.
Cependant, seuls 6 sont exploités en raison des problèmes rencontrés avec la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe issue de l'activité de la SNPE.
- ◆ **Rive Droite du Rhône** : - Ile de la Barthelasse, à Avignon : 4 forages. Ces ouvrages sont également en partie affectés de la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe et seront traités par l'usine à venir.
- Ile de la Motte, à Villeneuve : 8 forages

Leur régime hydraulique est en "nappe libre", dans des formations grossières à forte perméabilité. Ils sont directement influencés par l'étiage du fleuve.

Les autres sont quant à eux situés sur des nappes sédimentaires dites « profondes » établies dans des réservoirs de sable ou de calcaire fracturé :

- ◆ Grès de Meyras (Aubignan) : 2 forages
- ◆ Les Sablons (Mormoiron) : 2 forages
- ◆ Basses Pessades, Giardini, Les Blaches (Bedoin) : 3 forages
- ◆ Prato (Pernes les Fontaines): 1 forage
- ◆ Ravin du Rieu (Venasque) : 1 forage
- ◆ Sainte Marguerite, Vallat du Plan (Beaumont du Ventoux) : 2 forages

Les sources

Leur présence est significative dans les zones « *chahutées* » (collines et montagnes). Leur productivité est variable et peut dépendre de la pluviométrie sur le bassin versant, ce qui se traduit dans les évolutions des volumes prélevés.

Il en existe sept sur le périmètre du Syndicat :

- ◆ Sainte Baudille (Le Barroux)
- ◆ Bélézy (Bedoin)
- ◆ Anrès (Lafare)
- ◆ Les Sablons (Mormoiron)
- ◆ Saint Barthélémy (Pernes les Fontaines)
- ◆ Le Bout du Monde (Beaumont du Ventoux)
- ◆ La Gillarde (St Léger du Ventoux pour le service du Mont Serein)

Indication du volume mis en distribution pour chaque ressource :

Sites de production	2015 (m3)	2016 (m3)	Évolution 2015/2016 en %
GRES DE MEYRAS	302 272	315 303	4,31
BASSES PESSADES	965 719	957 160	-0,89
GIARDINI	544 972	597 759	9,69
LES BLACHES	2	23 495	1174650,00
BELEZY	52 408	31 994	-38,95
LES SABLONS	708 877	661 570	-6,67
SAINTE BAUDILLE	17 123	74 185	333,25
RAVIN DU RIEU	126 688	89 791	-29,12
LA PRATO	0	0	
ST BARTHELEMY	585 252	471 849	-19,38
ANRES	4 099	1 566	-61,80
LA JOUVE	11 866 901	10 776 148	-9,19
BOUT DU MONDE	18 502	8 088	-56,29
SAINTE MARGUERITE	2 305	10 789	368,07
VALLAT DU PLAN	112 062	121 797	8,69
MODENE	0	0	
LA GILLARDE	15 045	12 465	-17,1%
Total	15 322 227	14 153 659	-7,6 %

3.2 Importation

1.038 m³ d'eau potable ont été achetés au Hameau des Crottes à Beaumes de Venise. En effet, un petit nombre d'utilisateurs est desservi par le service d'eau potable du syndicat Rhône Aygues Ouvéze.

4 NOMBRE D'USAGERS

Communes	Nombre d'utilisateurs
Althen des Paluds	1 241
Aubignan	2 224
Beaumes de Venise	1 338
Beaumont du Ventoux	280
Bedarrides	2 139
Bedoin	2 142
Blauvac	311
Carpentras	14 279
Châteauneuf du Pape	1 129
Crillon le Brave	354
Entraigues	3 753
Flassan	290
La Roque Alric	76
La Roque sur Pernes	243
Lafare	78
Le Barroux	459
Le Beaucet	160
Le Pontet	7 619
Loriol du Comtat	949
Malemort du Comtat	875
Mazan	2 780
Méthamis	277
Modène	214
Monteux	5 250
Mormoiron	1 054
Pernes les Fontaines	4 735
Sorgues	8 475
St Didier	1 157
St Hippolyte le Graveyron	98
St Pierre de Vassols	293
St Saturnin	2 206
Suzette	98
Vedène	4 925
Venasque	502
Villes sur Auzon	779
TOTAL	72 772

Le nombre de clients « actifs » recensé dans la base clientèle de SUEZ au 31 décembre 2016 est de 72 772 abonnés. Suite au changement de méthode de comptabilisation (nombre de compteurs et plus de primes fixes), la comparaison avec l'année 2015 n'est pas possible en l'état. A titre indicatif, le nombre de primes fixes en 2016 : 80 001.

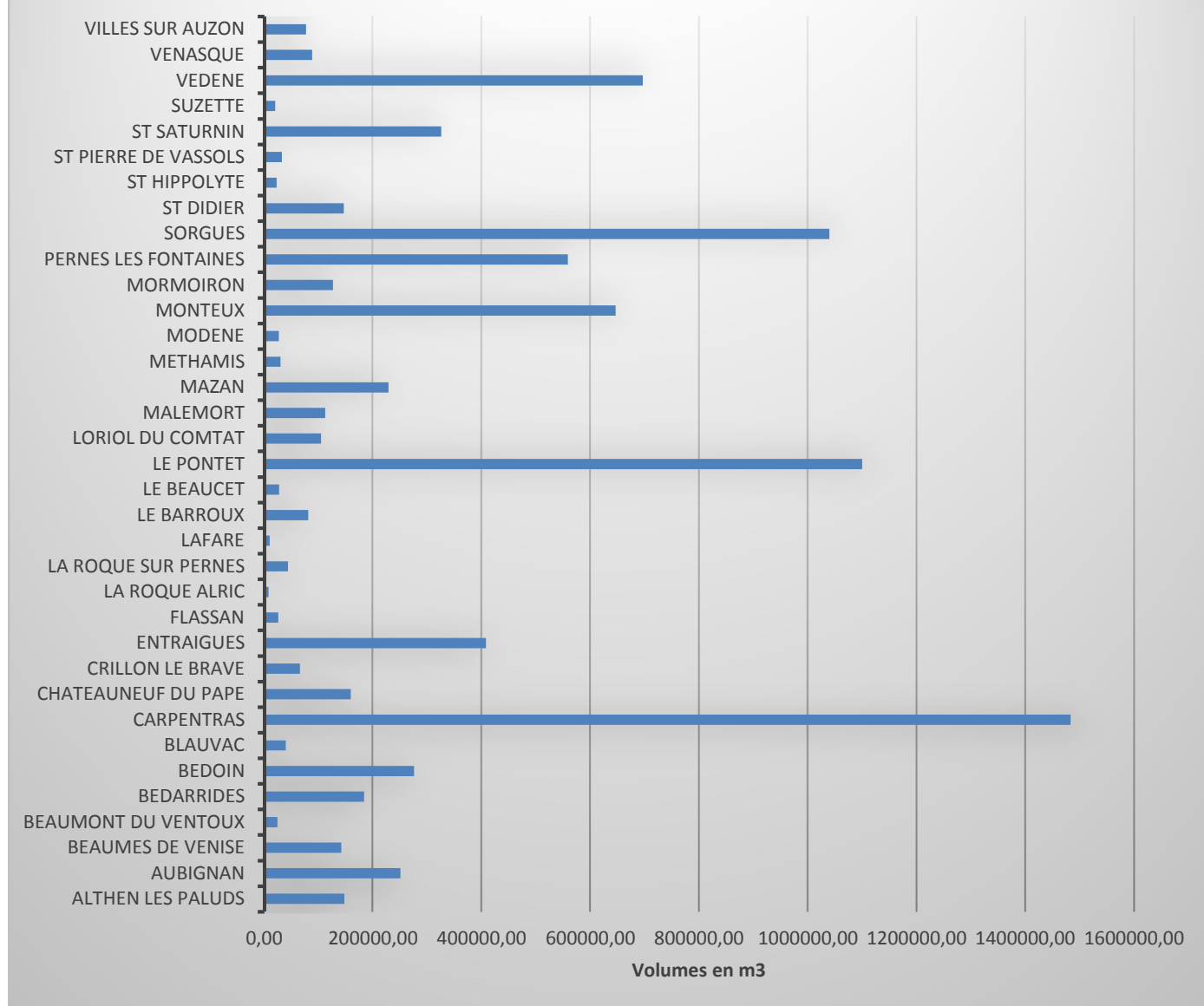
5 VOLUMES VENDUS

5.1 Volumes facturés par commune

COMMUNES	2015 (en m3 proratisé)	2016 (en m3 proratisé)	EVOLUTION 2015/2016 (en %)
ALTHEN LES PALUDS	141 598	147 316	4%
AUBIGNAN	248 220	250 533	1%
BEAUMES DE VENISE	141 177	141 720	0%
BEAUMONT DU VENTOUX	23 010	24 491	36%
BEDARRIDES	194 644	183 603	-6%
BEDOIN	273 181	275 420	1%
BLAUVAC	43 132	39 374	-9%
CARPENTRAS	1 464 905	1 483 413	1%
CHATEAUNEUF DU PAPE	153 907	159 051	3%
CRILLON LE BRAVE	72 538	65 505	-10%
ENTRAIGUES	401 172	407 890	2%
FLASSAN	27 938	25 944	-7%
LA ROQUE ALRIC	7 752	8 139	5%
LA ROQUE SUR PERNES	42 240	43 607	3%
LAFARE	9 050	9 841	9%
LE BARROUX	71 917	80 892	12%
LE BEAUCET	22 970	27 367	19%
LE PONTET	1 101 309	1 099 833	0%
LORIOLE DU COMTAT	104 028	104 529	0%
MALEMORT	100 379	112 042	12%

MAZAN	306 485	228 798	-25%
METHAMIS	25 381	30 086	19%
MODENE	29 650	26 832	-10%
MONTEUX	686 176	646 498	-6%
MORMOIRON	138 723	126 398	-9%
PERNES LES FONTAINES	552 605	558 417	1%
SORGUES	1 040 422	1 039 799	0%
ST DIDIER	144 062	146 122	1%
ST HIPPOLYTE	28 672	22 836	-20%
ST PIERRE DE VASSOLS	34 271	32 382	-6%
ST SATURNIN	275 943	325 644	18%
SUZETTE	17 620	20 345	15%
VEDENE	734 970	696 271	-5%
VENASQUE	101 447	88 102	-13%
VILLES SUR AUZON	83 410	76 764	-8%
TOTAL	8 844 904	8 755 829	-1%

REPARTITION DES VOLUMES FACTURES PAR COMMUNE EN 2016 (m3)



5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés

Il n'existe qu'une seule catégorie d'abonnés, à savoir les domestiques et assimilés

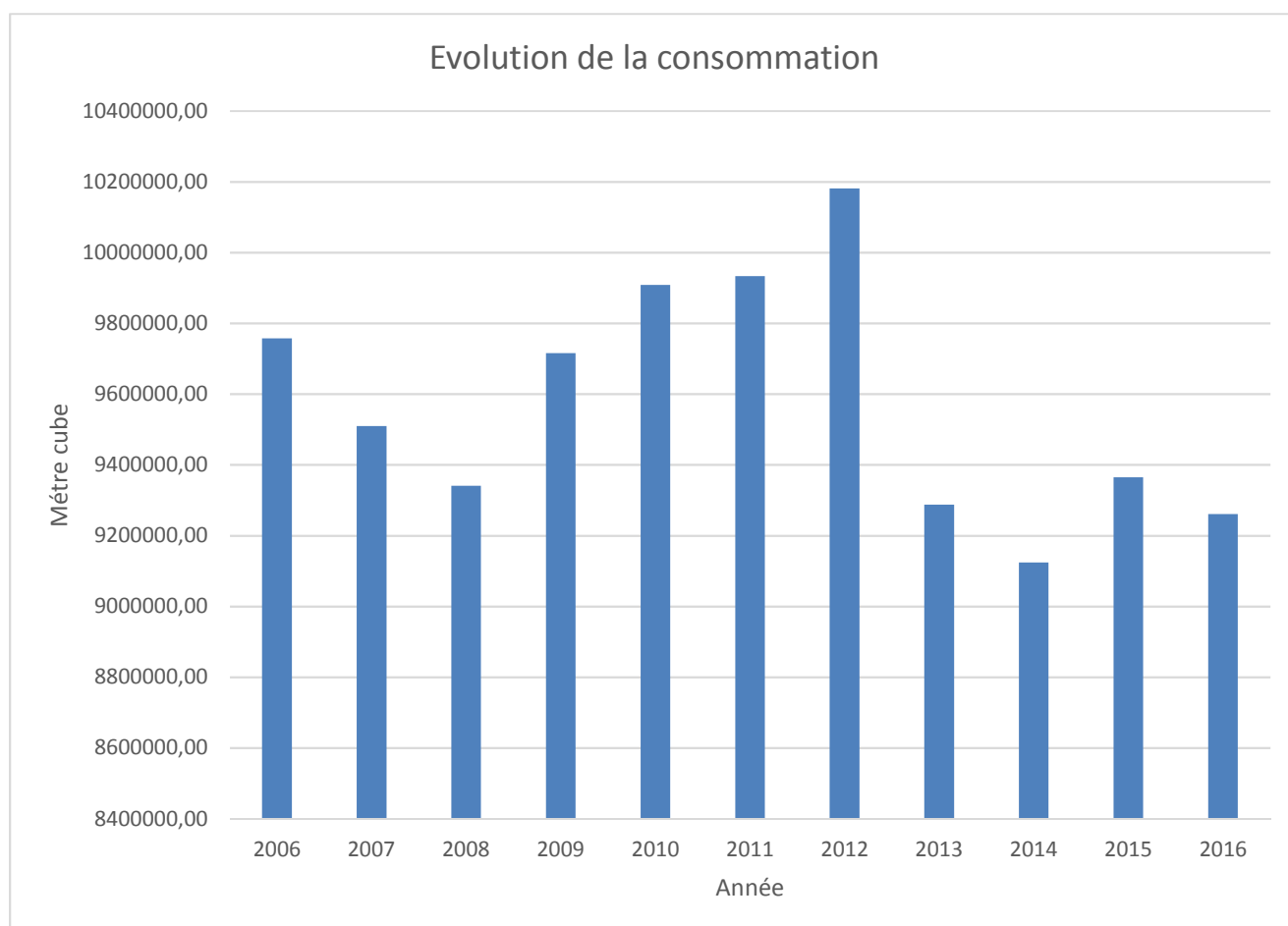
5.3 Volumes exportés

4 757 m³ d'eau potable ont été exportés pour un des quartiers de Morières les Avignon.

6. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

En m3		2015	2016
A	Volumes facturés dans l'année	8 844 904	8 790 270
B	Volumes gratuits	0	0
C	Volumes dégrévés	269 604	168 845
D	Volumes fraude constatée	0	0
E	Volumes sans comptage	250 127	301 833
A+B+C+D+E	Volumes consommés	9 364 635	9 260 948

Les volumes sans comptage sont définis de façon contradictoire.



7. PATRIMOINE

	2015	2016
Linéaire réseaux (en km)	1 640,3	1 649,4
Nombre d'ouvrages de production	44	44
Nombre de réservoirs	63	63
Capacité de stockage des réservoirs en m ³	41 317	41 317
Nombre de branchements	76 348	76 740

Nombre de branchements par commune

COMMUNES	ACTIFS	EN PLOMB
ALTHEN DES PALUDS	1197	0
AUBIGNAN	2536	94
BEAUMES-DE-VENISE	1363	17
BEAUMONT DU VENTOUX	407	0
BEDARRIDES	2241	0
BEDOIN	2361	53
BLAUVAC	321	0
CARPENTRAS	15095	1016
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	1312	59
CRILLON-LE-BRAVE	368	0
ENTRAIGUES	4077	276
FLASSAN	290	0
LAROQUE ALRIC	77	0
LA ROQUE-SUR-PERNES	263	0
LAFARE	85	0
LE BARROUX	465	0
LE BEUCET	177	7
LE PONTET	8138	103
LORIOLE-DU-COMTAT	1047	0
MALEMORT	898	18
MAZAN	2728	151
METHAMIS	282	0
MODENE	225	0
MONTEUX	5227	277
MORMOIRON	1066	0
PERNES-LES-FONTAINES	4950	268
SORGUES	9059	215
SAINT DIDIER	1177	6
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	101	0
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	291	0
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	2416	17
SUZETTE	108	0
VEDENE	5060	69
VENASQUE	507	0
VILLES-SUR-AUZON	825	0
TOTAL	76 740	2 646

La mise à jour s'effectue après l'insertion des données dans le SIG du délégataire.

La réglementation prévoit qu'à compter de fin 2013, la limite de qualité en plomb sera de 10 µg/l. Comme chaque année, un programme de suppression de ces branchements est lancé.

Des analyses régulières sont réalisées par l'A.R.S. et SUEZ.

Les fuites sur le réseau

BILAN DES RECHERCHES DE FUTITES	
Communes	Nombre de fuites détectées
ALTHEN LES PALUDS	2
AUBIGNAN	1
BEAUMES DE VENISE	2
BEAUMONT DU VIX	3
BEDARRIDES	4
BEDOIN	4
BLAUVAC	2
CARPENTRAS	28
CHATEAUNEUF DU PAPE	5
CRILLON LE BRAVE	6
ENTRAIGUES	5
FLASSAN	1
LA ROQUE ALRIC	1
LA ROQUE SUR PERNES	0
LAFARE	2
LE BARROUX	4
LE BEAUCET	1
LE PONTET	13
LORIOLE DU COMTAT	2
MALEMORT DU COMTAT	0
MAZAN	2
METHAMIS	1
MODENE	0
MONTEUX	8
MORMOIRON	2
PERNES LES FONTAINES	15
SORGUES	15
ST DIDIER	3
ST HIPPOLYTE	2
ST PIERRE DE VASSOLS	0
ST SAT. LES AVIGNON	0
SUZETTE	0
VEDENE	13
VENASQUE	4
VILLES SUR AUZON	0
TOTAL	151

B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ces indicateurs sont issus du décret 2007-675 du 2 mai 2007.

(*) producteur de l'information : Police de l'Eau

Intitulé indicateur / Unité		2013	2014	2015	2016
Taux de conformité des analyses microbiologiques	%	99,54 100 Mt Serein	100 100 Mt Serein	100	100
Taux de conformité des analyses physico chimique	%	100 100 Mt Serein	99,17 100 Mt Serein	100	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120	76 73 Mt Serein	80 72 Mt Serein	80	100 72 Mt Serein
Rendement du réseau de distribution	%	63,9 72,6 Mt Serein	63,1 66 Mt Serein	63,2 68,8 Mt Serein	66,9 63,2 Mt Serein
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/jour	9,65 1,77 Mt Serein	9,93 2,24 Mt Serein	10,05	8,41 2,61 Mt Serein
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/jour	9,01 1,29 Mt Serein	9,18 1,64 Mt Serein	9,31	7,68 1,93 Mt Serein
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,28	0,37	0,38	0,41
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80	80	80
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m ³	0,0027	0,0017 0,0047 Mt Serein	0,0042	0,0037
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nombre/ 1000 abonnés	0,9	1,33	1,21	1,45
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	heures	36	36	36	36
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	98	93	94	89 77,8 Mont Serein
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,49 0,16 Mt Serein	2,12 0 Mt Serein	1,5	3,86 ⁽¹⁾

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	O/N	O	O	O	O
Taux de réclamations	nombre / 1000 abonnés	12,13 0 Mt Serein	11,78 17,54 Mt Serein	7,48	6,34

(1) L'année 2016 a été marquée par un changement du logiciel clientèle qui peut fausser la donnée.

Quelques précisions :

- le rendement de réseau :

Le rendement du réseau permet de connaître les performances des réseaux en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Le Grenelle 2 fixe les seuils minimaux à atteindre en fonction de la nature de la collectivité.

Le contrat d'affermage a prévu des engagements du délégataire afin d'améliorer ce rendement selon des modalités précises.

Fin 2016, le syndicat a mis en place un plan d'actions visant à atteindre les objectifs réglementaires.

- la qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Ce contrôle s'effectue à différents niveaux et selon 64 paramètres (décret du 3 janvier 1989).

Statistiques sur la conformité en ressource

		Bulletin			Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
		Contrôle sanitaire	Microbiologique	18	0	0,00%	51
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	56	0	0,00%	9 743	0	0,00%
Surveillance	Microbiologique	2	0	0,00%	10	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	58	0	0,00%	252	0	0,00%

Statistiques sur la conformité en production

		Bulletin			Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
		Contrôle sanitaire	Microbiologique	71	0	0,00%	370
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	103	0	0,00%	12 437	2	0,00%
Surveillance	Microbiologique	1	0	0,00%	3	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	6	0	0,00%	28	0	0,00%

Statistiques sur la conformité en distribution

		Bulletin			Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
		Contrôle sanitaire	Microbiologique	279	0	0,00%	1 368
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	301	0	0,00%	5 017	0	0,00%

Statistiques sur la conformité en distribution

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Surveillance	Microbiologique	28	0	0,00%	86	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	32	0	0,00%	146	0	0,00%

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007

	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	350	0	100%
Physico-chimique	122	0	100%

BILAN GENERAL

La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique et 100% sur les paramètres physico-chimiques.

- La mise en place de périmètre de protection pour un contrôle à la source

Les points de captage d'eau potable doivent bénéficier d'un périmètre de protection afin d'éviter les pollutions liées aux activités humaines et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire.

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

A. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES D'EXPLOITATION

1. PRESENTATION GENERALE

L'exploitation du service ayant été déléguée à un délégataire, la tarification de la vente d'eau potable se décompose en trois parts :

La part du Syndicat Rhône Ventoux propriétaire des ouvrages, la part de SUEZ délégataire du service et la part perçue pour le compte d'organismes publics.

Les parts revenant au Syndicat et à SUEZ comportent une prime fixe semestrielle calculée suivant le type et le calibre des compteurs et correspondant à l'abonnement au service (entretien du branchement, location du compteur, maintien du service de distribution) ainsi qu'une prime variable au m³ proportionnelle au volume d'eau consommé.

↳ La part du Syndicat Rhône Ventoux

Cette part permet de financer tous les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de réservoirs ou de stations de pompage. Les tarifs applicables au 31 décembre 2016 sont régis par les délibérations des 15 décembre 2008, 11 février 2009 et 1^{er} février 2011, à savoir :

- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre inférieur à 60 mm : 25,00 € HT / an
- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre supérieur à 60 mm : 62,50 € HT / an
- Prime proportionnelle jusqu'à 1000 m³ d'eau consommés par an : 0,55 € HT
- Prime proportionnelle au-delà de 1000 m³ d'eau consommés par an : 0,50 € HT

Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions éventuelles.

↳ La part de SUEZ

Les conditions techniques et financières du service de distribution sont définies dans le cadre du contrat de délégation. Les tarifs applicables sont révisés deux fois par an, au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, suivant une formule d'actualisation et peuvent être modifiés par avenant voté en comité syndical.

↳ La part des organismes publics

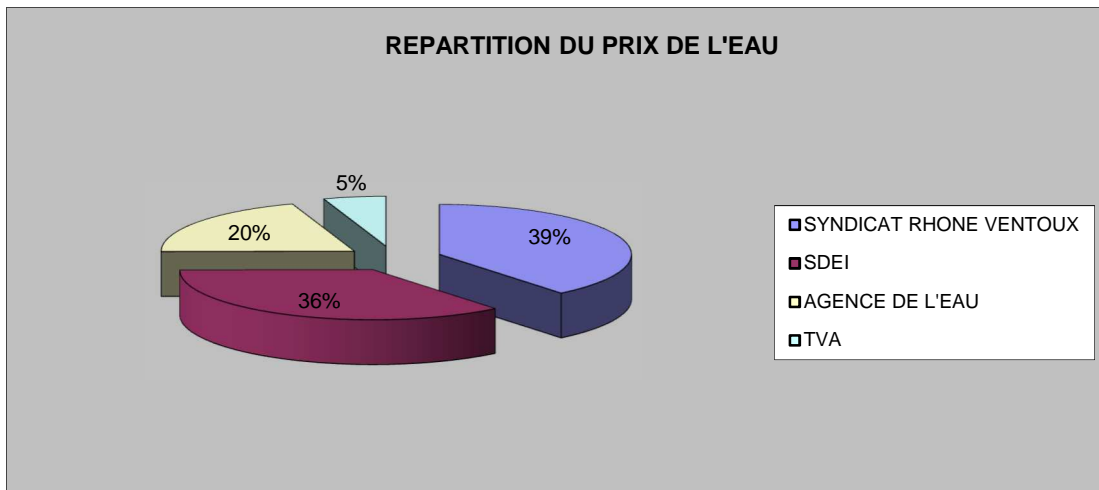
Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics en 2016		
Lutte contre la pollution	Préservation des ressources en eau	TVA
0,29	0,10	5,5%

DEFINITION :

Redevance lutte contre la pollution : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.

Redevance préservation des ressources en eau : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.



↳ Les frais d'accès au service et autres prestations facturées aux abonnés au 31/12/2016

Ces tarifs sont prévus aux conditions particulières du règlement du service de l'eau potable et font l'objet d'une indexation suivant une formule d'actualisation fixée à l'article 33 du contrat de délégation.

Prestations	Base contrat	Coef. Actualisation	Tarif HT actualisé
Frais clôture dossier avec déplacement	50	1,0235	51,18
Frais accès service avec déplacement (demande client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau)	60,12	1,0235	61,53
Frais accès service sans déplacement	42,08	1,0235	43,07
Frais de réouverture de branchement suite à un litige	54,11	1,0235	55,38
Dépose d'un compteur de diamètre 15 ou 20 mm sans modification du branchement	60,12	1,0235	61,53
Pénalité pour non paiement de facture dans le délai	10,82	1,0235	11,07
Remplacement d'un compteur de 15 mm à la charge de l'abonné	80	1,0235	81,88
Forfait d'intervention pour d'autres travaux minimes y compris frais de déplacement à la demande du client	60,12	1,0235	61,53
Frais d'accès au service pour un branchement temporaire (caution avec fourniture d'un compteur mobile)	500	1,0235	511,75
Etalonnage et expertise du compteur par banc agréé	276,55	1,0235	283,05
Vérification du bon fonctionnement sur le site d'un compteur de 15 ou 20 mm	60,12	1,0235	61,53

2. FACTURE TYPE POUR 120 M3 CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m3 d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type est ainsi présentée ci-après.

La facturation se décompose selon 3 tranches de consommation semestrielle :

T1 : de 0 à 60 m3

T2 : de 61 à 500 m3

T3 : au-delà de 501 m3

TARIFS EAU
FACTURE 120m3
EVOLUTION 2016/2017

(sur la base des derniers tarifs appliqués en 2016)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

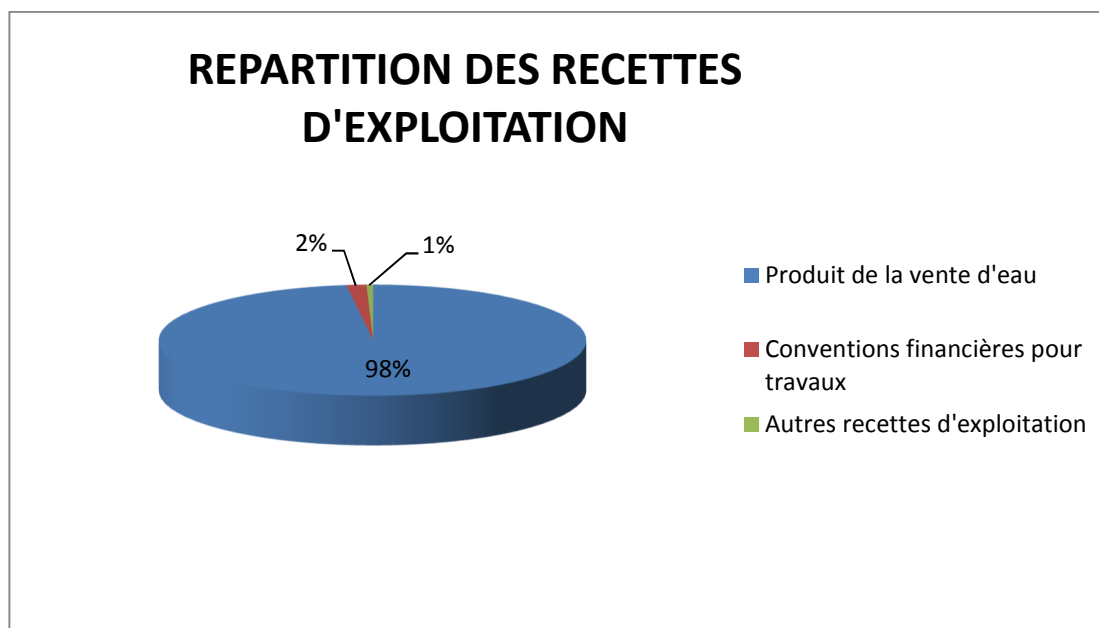
DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire 2016	Prix unitaire 2017	Montant 2016	Montant 2017	Evolution N/N-1
Part du délégataire*						
Abonnement annuel		10,17	10,16	20,34	20,32	-0,10%
Consommation	120	0,5233	0,5230	62,80	62,76	-0,06%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		12,50	12,50	25,00	25,00	0,00%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	0,55	0,55	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0950	0,0910	11,40	10,92	-4,21%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2900	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Sous-total eau hors TVA en Euros				220,34	219,80	-0,24%
TVA à 5,5 %				12,12	12,09	-0,24%
TOTAL 120m3 TTC en Euros				232,45	231,89	-0,24%
Soit le m3 TTC en Euros				1,9371	1,9324	-0,24%
Répartition du prix de l'eau pour 120m3				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				20,32	62,76	
Part de la Collectivité				25,00	66,00	
TOTAL HT du prix du service				45,32	128,76	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						26,03%

Délibérations du 15 décembre 2008 et du 1^{er} février 2011

*pour une consommation de 60m3/semestre

3. RECETTES D'EXPLOITATION :

Les recettes d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2016 à 7.328.020,46€.



↳ Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau :

Le montant des recettes provenant de la vente d'eau s'est porté à 6.737.082,17 € (dont la vente d'eau à Morières-Lès-Avignon)

Les montants dégrévés

DEGREVEMENTS		
	2015	2016
Nombre de demandes reçues	743	549
Nombre de demandes rejetées	164	235
Nombre de dégrèvements accordés	579	314
Montants dégrévés Syndicat (€)	138 296,20	72 105
Volumes dégrévés (m3)	269 604	131 086

↳ Les recettes de ventes à d'autres services publics d'eau

La vente d'eau à la commune de Morières-Lès-Avignon a été effectuée au cours de l'année 2016 pour un montant de 4.757,00 €.

↳ Les conventions financières de participation aux travaux :

Les recettes perçues dans le cadre des conventions financières signées pour la réalisation d'extension de réseaux (particuliers, aménageurs publics et privés) se sont élevées à 100.030,47 €.

↳ Les autres recettes d'exploitation :

Les autres recettes d'exploitation ont représenté 15.090,82 € comprenant notamment les loyers issus des divers baux et les indemnités d'assurance.

↳ Les quotes parts des subventions d'exploitation

Les quotes parts des subventions d'exploitation ont représenté 98.970,90 € (elles correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour les investissements).

↳ Atténuation de charges de personnel :

Remboursements par le service de l'assainissement collectif pour la part des 60 %, pour 337.384,33 €.

↳ Produits exceptionnels

Vente de véhicule, mandats annulés des exercices précédents pour 39.461,77 €

B. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à 5.331.694,43 € TTC et concernent notamment :

- BEAUMONT DU VENTOUX – Différents hameaux – Réhabilitation du réseau d'eau potable : 354.879,12 €
- BEDOIN – Station de Pompage des Basses Pessades – Reprise en sous-œuvre des fondations : 84.588,00 €
- MAZAN – Centre-ville - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 75.896,58 €
- PERNES LES FONTAINES : Les Valayans - Restructuration du réseau : 260.746,01 €
- VEDENE – Réservoir de la Chapelle, colline Sainte Anne – Réhabilitation de l'alimentation en eau potable : 48.144,12 €
- ILE DE LA BARTHELASSE – Champs captant- Travaux de réalisation d'un forage de piégeage : 10.878,13 €
- TERRITOIRE DU SYNDICAT :
 - ↳ Renouvellement des conduites d'eau en vue de l'amélioration du rendement de réseau et au déplacement, renforcement et extension du réseau sur l'ensemble du territoire du syndicat : 2.064.465,77 €
 - ↳ Suppression des branchements plomb sur le territoire du syndicat : 2.225.078,76 €
 - ↳ Station de pompage de la Jouve : 18.412,68 €
 - ↳ Travaux divers dans le cadre du schéma directeur d'eau potable : 23.032,80 €
 - ↳ Siège du syndicat : 40.600,04 €
 - ↳ Clôture des ouvrages : 35.613,60 €
 - ↳ Espaces verts : 21.670,20 €

Les opérations relatives au marché à bons de commande – Travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau ont représenté 694.798,81 € et concernent notamment :

LE BARROUX	Quartier Jas du Court – Renouvellement	110 969,10 €
BEDOIN	Saint Estève – Renouvellement	67 476,22 €
CARPENTRAS	Avenue de la Gare – Maillage du réseau	20 653,87 €

CARPENTRAS	Avenue de la Gare – PEM – Phase 3 - Renouvellement	72 091,79 €
CARPENTRAS	Chemin Adam de Craponne - Renouvellement	6 980,43 €
CARPENTRAS	Avenue de la Gare – Imp des Ferblantiers-Renouvl	3 160,42 €
CARPENTRAS	Futur giratoire du restaurant « Mac Donald » - route de Mazan - Renouvellement	41 685,85 €
CARPENTRAS	Futur giratoire du restaurant « Mac Donald » - route de Mazan (Convention financière) – Extension	34 486,81 €
CHATEAUNEUF DU PAPE	Chemin de Boursan (convention financière) - Extension	11 007,13 €
CRILLON LE BRAVE	Petite route de Modène – Extension (convention financiere)	8 491,53 €
CRILLON LE BRAVE	Petite route de Modène – - Reprise de branchements	5 705,82 €
MALEMORT DU COMTAT	Lieu dit les Ferrailles Nord (convention financière) - Extension	26 099,28 €
MODENE	Chemin de la Tuilière - Renouvellement	41 056,44 €
MONTEUX	Rives de la Lone (convention financière) - Extension	12 630,93 €
MONTEUX	Chemin de Villefranche (convention financière) - Extension	8 870,72 €
PERNES LES FONTAINES	Avenue Bariot - Renouvellement	15 751,07 €
PERNES LES FONTAINES	Avenue Bariot – Phase 2 - Renouvellement	10 850,12 €
PERNES LES FONTAINES	Chemin du Canet - Renouvellement	29 751,16 €
LE PONTET	Avenue Charles de Gaulle - Renouvellement	5 179,09 €
SORGUES	Chemin des Confines (convention financière) - Extension	79 032,02 €
SORGUES	Rond-point de la Malautière (convention financière) - Extension	4 162,02 €
SORGUES	Chemin du Badaffier(convention financière) - Extension	7 565,96 €
SORGUES	Chemin de Serre (convention financière) - Extension	39 930,93 €
SORGUES	Lotissement les Cadenières (convention financière) - Extension	3 411,09 €
SORGUES/MONTEUX	Quartier des Chaffunes et ZAC du Fournalet/Maillage - Renouvellement	4 811,63 €
VEDENE	Rue Jean Moulin – Phase 1 - Renouvellement	580,75 €
VEDENE	Montée de l’Eglise - Renouvellement	5 177,85 €
VENASQUE	Impasse de l’Horloge - Renouvellement	8 087,93 €
VENASQUE	Impasse de l’Horloge (convention financière) - Extension	8 790,33 €

Les opérations relatives au marché à bons de commande – Programme de renouvellement de canalisations d’eau potable en vue de l’amélioration du rendement de réseau ont représenté 1.357.067,26 € et concernent notamment :

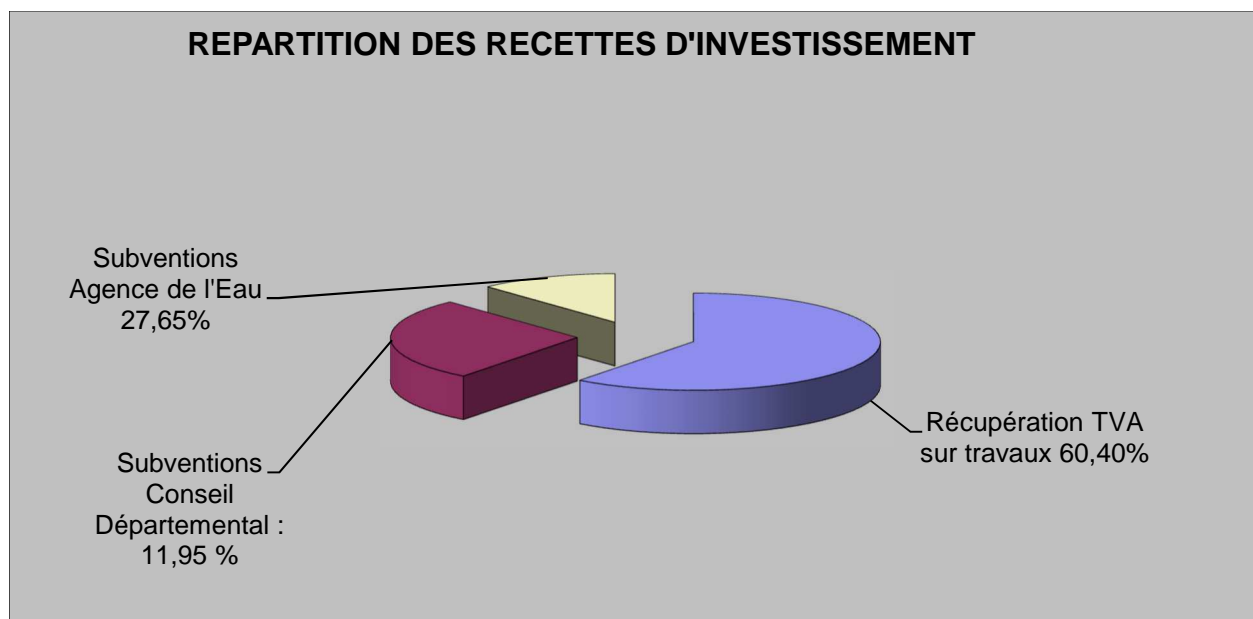
ALTHEN DES PALUDS	La Juste	275 046,39 €
AUBIGNAN	Route de Sarrians	1 541,64 €
BEAUMONT DUI VENTOUX	Chemin de Vaison	1 347,58 €

BEAUMES DE VENISE	Roque Figuier	1 661,23 €
BEDARRIDES	Rascassa	88 480,26 €
BLAUVAC	Chemin des Trois Fonds	677,40 €
CARPENTRAS		163 100,09 €
CARPENTRAS	Moulin des Vignes	75 289,56 €
CARPENTRAS	Rue Versins	117 656,95 €
CHATEAUNEUF DU PAPE	RD n°17	209 229,64 €
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE ET SAINT SATURNIN LES AVIGNON	"PN4 - Phase 4" ET "chemin du Moulin - Phase 2"	74 809,51 €
METHAMIS	Chemin de Mormoiron	90 283,21 €
SORGUES	Chemin de la Jouve	44 818,31 €
SORGUES	Armée des Alpes	95 549,76 €
SORGUES	Route de Châteauneuf	5 736,68 €
VENASQUE	Les Colombiers	111 839,05 €

*A noter que les extensions du réseau d'eau potable ont été financées par les demandeurs.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2016 à 8.725.822,80 €.



↳ LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le montant des subventions et participations affectées à des travaux ou acquisitions s'est porté en 2016 à 502.481,34 € attribuées à hauteur de :

- 350.910,00 € par l'Agence de l'Eau
- 151.571,34 € par le Conseil Départemental

↳ LA TVA RECUPEREE SUR LES TRAVAUX REALISES

La TVA acquittée sur les travaux et récupérée par l'intermédiaire de SUEZ s'est élevée à 766.341,71 €

↳ AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au titre de l'exercice 2016, les immobilisations du service ont été amorties à hauteur de 1.496.268,51 €.

↳ AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dotations : 4.594.065,09 €
Opérations pour ordre : 779.534,51 €
Immobilisations en cours : 587.131,64 €

3. LES BRANCHEMENTS PLOMB

Branchements supprimés ou modifiés en 2016		Restant à supprimer ou modifier au 1er janvier 2017	
Nombre	%	Nombre	%
549	20,74 %	2 646	3,45 %

4. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre 2016 : 13.512.059,99 €

- ◆ Annuités acquittées en 2016 : 2.289.255,38 €
dont :
 - ↳ Capital : 1.702.763,10 €
 - ↳ Intérêts : 586.492,28 €

- ◆ Durée d'extinction de la dette : 2,41 ans

C. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION

OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Conformément à l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales et depuis l'application de la loi OUDIN du 09 février 2005 sur la coopération décentralisée, les services d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

L'Opération de coopération décentralisée à Madagascar, commune d'Itampolo se poursuit

La première année du projet s'est étalée sur un période de 16 mois, accusant un retard de 4 mois selon le calendrier prévisionnel d'exécution.

Durant cette période, du début du mois de septembre 2015 au début du mois de février 2017, voici les activités travaux qui ont été entreprises :

- Audit interne de l'équipement et du système,
- Travaux de réparation et de maintenance,
- Formulation de l'avant-projet définitif,
- Mise en œuvre des travaux d'extension du réseau d'Itampolo I,
- Campagne de forage pour Itampolo II (quartier de Matangy et Antanambao).

ANNEXE

NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE RELATIVE AUX REDEVANCES ET AIDES



000000

Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux

595, chemin de l'hippodrome
CS 10022

84201 CARPENTRAS CEDEX

Tél. : 04.90.60.81.81

Fax : 04.90.63.52.95

Courriel : contact@rhone-ventoux.fr